

**ASSOCIATION MAR-LODJ**  
3 place Publique  
31620 Villeneuve les Bouloc  
president@associationmarlodj.org  
[www.associationmarlodj.org](http://www.associationmarlodj.org)  
Tél : 05 58 79 00 66



*parrainages scolaires :  
une solution à l'école pour  
les plus défavorisés*

## **COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 12 AVRIL 2014**

Ouverture de la séance, qui s'est tenue à 10 h 30 à la Mairie de Villeneuve-les-Bouloc (31), par le Président Henri-Paul DALBIEZ

### **Etaient présents :**

ANGLADE Sophie, BARBASTE Louis, BARBASTE Françoise, BERNARD Christian, BERNARD Claude, BIOSCA José, BIOSCA Lydie, BLANC Monique, CANCIANI Mario, CARRIERE Jacques, CARRON Isabelle, CARRON Laurent, CAZALAS Colette, CONTINENTE Gérard, DA CUNHA Marie, DA CUNHA Fernand, DALBIEZ Henri-Paul, DALBIEZ Renata, HOULES Gérard, FOREST-DOMERGUE Monique, LAMOUCHE Alain, LAMOUCHE Madeleine, LARROQUE Béatrice, MAYONOVE André, SKARLATO Blandine

### **Absents représentés :**

ABADIE Marcelle, ANGLADE Geneviève, ARAB Sarah, BARBASTE Thomas et Karine, BEAUCLOU Marguerite, BELOT, Pierre, BIGARRE Mickaël, BOLOGNESI Eugène et Henriette, BOUCHENAFI Cécile, BOURLEAU Frédéric, BOUSSEAU Luc, CHEMIN Yvon, CONRIE Dominique, CONTINENTE Fabienne, COURTIN Delphine, CRISCOLI Andréa, DANIELE Daniel, DANIELE Ana, DEBOUX Jean-Pierre et Marie-Claude, DREVILLE Isabelle, DUGAMIN Constance Moëna, DUMONT Andrée, FONVIELLE Jacqueline, FREMONT Pierre, FROMENTEAU Raymond et Jeanine, GELIS Denis, GILOT Robert JUDO-CLUB DE CREVECOEUR, JURAS Michel et Monique, LAFEUIL Marie Paule, LAPORTE Véronique, LELIEVRE Jean Claude, LEVY Liliane, MAGNIEN Jean Claude et Kathleen, MARTY Chantal, MEDICI Michèle, MOLINA Jean-Claude et Madeleine, MOREIRA Véronique, PALMAS Sandra, PENCHENAT Georges et Francine, PHARMACIE CARON, POIX Sébastien et Angélique, RICHET Françoise, ROUSSELLE Aline, SALMON Marine, SANCERNI Philippe et Martine, SIMON Ghislaine, SYLLA Maurice et Monique, VAST Christelle, WAMBST Josette, WUNDERLE Pierre

Monique SABATHIER a oublié le jour de l'A.G. et s'est déclarée le lundi suivant complètement désolée de ne pas avoir été présente.

### **Constitution de l'Assemblée et du bureau de séance :**

Président de séance : Henri-Paul DALBIEZ  
Secrétaires de séance : Renata DALBIEZ et Alain LAMOUCHE

Le bureau de séance est accepté à l'unanimité des adhérents présents et représentés.  
Il a été établi une feuille de présence signée par tous les adhérents présents.  
Les pouvoirs reçus au siège de l'Association par mail et par courrier sont distribués par le Président de séance à des membres de l'assemblée qui en acceptent la représentation.

Conformément aux statuts, l'Assemblée Générale peut avoir lieu, aucun quorum n'étant exigé.

Le Président remercie l'assemblée pour sa présence, ainsi que la Mairie pour la mise à disposition de la salle de réunion, et aborde l'ordre du jour mentionné sur la convocation :

- Approbation des statuts modifiés courant 2013
- Présentation et approbation du Rapport d'activité
- Présentation et approbation du Rapport Financier
- Présentation et approbation des actions et projets à venir
- Présentation et approbation du Rapport Moral 2013
- Renouvellement partiel du Conseil d'Administration
- Questions diverses.

Avant d'entamer l'ordre du jour, le Président lit à l'assemblée un courrier de nos représentants dont vous trouverez une copie en annexe 1. C'est la première fois que l'Assemblée donne la parole à nos représentants et nombreux sont ceux qui trouvent cette initiative bienvenue.

## 1 – Approbation des statuts modifiés courant 2013

Dans ces statuts, aucune disposition n'avait été prise concernant le mode de vote. Lors de l'Assemblée Générale de 2013, nous avons constaté que le Président détenait à lui seul plus de 50% des pouvoirs des absents représentés, pouvant ainsi faire adopter des décisions sans débat démocratique et par son seul vote. Henri DALBIEZ a voulu ouvrir le vote à tous les membres en limitant le nombre de pouvoirs à 10 par personnes présentes à l'A.G. S'en est suivi un débat sur le nombre de pouvoirs maximum pouvant être détenus en A.G. par un adhérent présent, à savoir 5 pouvoirs, préconisé par Mario CANCIANI, ou bien 10 pouvoirs, ce qui est d'usage dans les associations comme le précise Isabelle CARRON.

Ces deux propositions sont soumises au vote des présents sans tenir compte des pouvoirs détenus :

13 voix pour 10 pouvoirs

12 voix pour 5 pouvoirs

L'assemblée a décidé de modifier l'article 12 des statuts comme suit : « s'agissant de pouvoirs de représentation des membres absents, il est convenu qu'un membre présent ne pourra détenir plus de 10 pouvoirs de représentation à son nom ». La notion de toutes décisions, approbations ou votes qui seraient pris à la majorité des membres présents ou représentés est maintenue.

L'article 3 lui aussi a été modifié en fixant le siège social de l'Association en Mairie de Villeneuve-les-Bouloc 31620 – 3 Place Publique. Nous remercions le maire André GALLINARO d'avoir accepté cette domiciliation.

L'ensemble des statuts a été approuvé à l'unanimité.

## 2 – Présentation et approbation du Rapport d'Activité

Lecture du rapport d'activité 2013, joint en annexe 2, par Henri-Paul DALBIEZ, Président

Les précisions suivantes ont été apportées en cours de lecture :

- Création du règlement intérieur en relation avec l'esprit des statuts. Un point particulier est à noter : la mise en place du reçu fiscal pour les frais d'hébergement et de nourriture. Cette disposition s'applique bien entendu à tous les bénévoles ayant été missionnés (ordre de mission plus rapport de mission) ; il est bien entendu que chaque adhérent missionné est libre de demander, ou ne pas demander, un reçu fiscal auprès de notre trésorier. Cette liberté avait été demandée par Monique Sylla et elle est bien précisée dans le règlement intérieur.

- Prélèvements bancaires : actuellement nous avons 22 adhérents qui utilisent ce moyen de paiement et nous ne souhaitons pas en faire la promotion. En effet, il est à noter que depuis les dernières dispositions européennes CEPA, il n'est plus nécessaire d'avoir l'autorisation

de prélèvement de l'adhérent pour l'effectuer. Toute personne ayant connaissance d'un numéro IBAN peut effectuer un prélèvement sans aucune autorisation. Par sécurité pour les adhérents et afin de ne pas gérer des n° IBAN perfectibles, le Trésorier préfère donc limiter les prélèvements à ceux en cours.

- Photos : le Président informe l'assemblée que compte tenu de la difficulté pour faire des photos sur place, il est convenu que les adhérents recevront une photo de leur(s) filleul(s) tous les deux ans. Néanmoins, dans le cas où le parrain envoie un cadeau par le biais d'une mission, la photo de la famille est maintenue et sera envoyée aux parrains / marraines après mission.

- Champ d'action de AML : au cours de l'assemblée générale de 2013, il avait été stipulé : « dès qu'il quitte l'île, l'élève ne bénéficie plus du parrainage de l'Association. Le champ d'action de l'Association est défini par la situation géographique des établissements scolaires de l'île et de Fimela. » Cependant, des exceptions sont faites actuellement avec le parrainage de deux excellentes élèves en Lycée privé de Dakar et d'un étudiant en université.

Après délibération de cet article, une majorité de l'assemblée souhaite que l'on étudie le cas de l'élève qui serait désireux d'aller faire des études en dehors de la circonscription de Fimela. Il a été décidé de statuer sur un dossier présenté par l'élève. Ce dossier serait alors étudié par nos représentants et le Bureau sachant que dans tous les cas la famille aura la charge de gérer la scolarité et l'obtention des bulletins de notes. Si au terme de l'année scolaire, l'Association Mar-lodj n'est pas en mesure d'avoir pu prendre connaissance du bulletin scolaire de l'élève, le parrainage sera purement et simplement abandonné.

- Wandié : il n'y a plus de parrainage à compter de la 6<sup>ème</sup> pour tous les élèves de CM2 qui rentrent au collège de Foundioune.

- scolarité après le Bac : le président informe l'Assemblée que les études après le Bac posent problème, à savoir le coût élevé de la scolarité et notamment en école privée. Grosso modo, le coût actuel d'une année d'études tourne autour de 1200 €, internat compris. Le financement éventuel de cette scolarité par l'association devra passer obligatoirement par la présentation d'un dossier approuvé par le lycée et par un avis favorable de l'école privée quant à la capacité de l'élève à poursuivre le cursus choisi. Une fois ce dossier établi, le Conseil d'Administration décidera ou non de financer ces études. Il est quand même précisé qu'actuellement, compte tenu des résultats de l'Association, le financement serait possible, mais réservé exclusivement aux très très bons élèves. Après discussions et afin de pouvoir assurer ces aides au moins 3 années de suite, bon nombre de présents suggèrent pour 2015 une augmentation de la cotisation de 5 € soit un passage de 20 à 25 €. Ces 5 € seront transférés sur un compte comptable spécial réservé exclusivement, le cas échéant, à aider à financer les études après le Bac.

Après délibération, cette disposition a été acceptée à l'unanimité.

- Santé : le jeune IBOU, handicapé de Wandié a reçu une deuxième visite de notre ami médecin Michel accompagné de l'infirmière du centre de santé de Mar-lodj. Le diagnostic médical n'a pas évolué depuis sa dernière visite fin novembre 2013. Si nous voulons aider ce garçon à vivre mieux, Michel nous recommande, afin que son repos nocturne soit le plus réparateur possible, la fourniture d'une bonne literie et si possible médicalisée. Une case à Wandié serait disponible dans quelques semaines et pourrait donc être aménagée pour son confort. L'électrification de cette case par le biais d'un panneau solaire doté d'un système d'éclairage et de prises de courant pour de petits équipements coûterait aux environs de 100 €. Il y a accord unanime pour que l'Association aide ce garçon, l'Assemblée accepte ces dépenses à l'unanimité.

Marie DA CUNHA se propose alors, par l'intermédiaire de son association AIDONS MAR-LOTHIE, de financer cette aide au jeune IBOU. Nous la remercions vivement et nous lui transmettrons dès que possible des devis pour la réfection de la case.

#### - Mission Février 2014

Etaient en mission en février en 2 vagues successives : le groupe BARBASTE, CHEMIN et CARRIERE, puis le groupe CARRON, VAST, POIX. Nous les remercions pour l'excellent travail accompli ainsi que le groupe sur place MAGNIEN, BERNARD pour les nombreuses fiches familiales renseignées. Pendant cette mission, nos 3 correspondants, Margot DOGUE, François NDOUR et Pape SONKO ont été totalement disponibles et ont accompagné tous les jours nos amis. Le Président et le Trésorier avaient alloué à Louis BARBASTE une enveloppe de 120 euros afin de les dédommager. Louis a judicieusement réparti cette somme entre nos 3 correspondants et l'a fait avec discrétion. Le Trésorier précise que cette somme a été passée en comptabilité sur la caisse France afin qu'elle n'apparaisse pas dans la caisse du Sénégal, et ce dans le but de protéger nos correspondants de certaines jalousies.

Nos amis en mission nous ont rapporté que Léopold SARR, directeur de l'Ecole Notre Dame, est pressé par sa direction d'augmenter le coût de la scolarité de 4.500 FCFA et ce, afin d'équilibrer les comptes de l'école. Le coût total pour les 39 élèves que nous parrainons s'élève à 175.000 FCFA. L'assemblée reconnaît à l'unanimité que la disparition de cette école serait une catastrophe pour l'éducation des enfants à Mar-Lothie.

Compte tenu des bons résultats de l'Association, l'assemblée donne son accord pour que cette somme soit réglée à condition qu'une demande officielle nous soit adressée.

Il est noté que l'école Notre Dame a reçu un ordinateur portable offert par l'Association au travers d'un don effectué par Mme Annelise REIX, fille de notre Trésorier

#### - fonctionnement des APE et achat de fournitures scolaires

Le Président informe l'assemblée de sa préoccupation concernant ce dossier délicat. En effet, depuis quelques années, nous reversons en février de chaque année 5000 FCFA par enfant en primaire fréquentant l'école publique. Nous n'avons jamais le moindre justificatif prouvant ces achats. Le Président a donc demandé à la mission de Février d'organiser une réunion entre le Président de l'Association de Parents d'Elèves, nos missionnés, nos représentants et le Directeur de l'école publique afin d'obtenir des renseignements et des justificatifs d'achat. Le Président de l'APE ainsi que la Trésorière nous ont avoué n'avoir aucun justificatif à nous fournir. La trésorière a même avoué ne pas savoir ce qui avait été fait de cet argent.

Henri DALBIEZ précise ensuite qu'il a découvert sur le WEB qu'une association basée à La Rochelle nommée :

« **Un enfant, un cartable** »

distribuait à tous les enfants du primaire des écoles publiques des fournitures scolaires . Afin d'éviter un double emploi des fonds versés, Henri DALBIEZ a pris contact avec le Président de cette association pour en savoir un peu plus. La réponse du président de cette association a été assez vague en faisant remarquer que s'il y avait chevauchement c'était tant mieux pour les enfants. Cette réponse n'a pas satisfait Henri DALBIEZ, garant de la bonne utilisation de l'argent des adhérents de l'Association MAR-LODJ.

En attendant plus de détails, le Président a donc fait suspendre le règlement de la part APE tout en demandant à nos représentants de faire une enquête chiffrée dont vous trouverez, ci-joint, en annexe 3 le détail.

Il a été convenu que si nous avons confirmation de cette distribution à tous les élèves par cette association, y compris à ceux que nous parrainons, les 5 000 Fr CFA seraient reversés aux familles ; cette action n'étant valable que pour cette année.

Henri DALBIEZ va reprendre contact avec le président de l'association "Un enfant un cartable" pour en savoir plus sur leurs accords de partenariat avec les écoles publiques.

Il est convenu de suivre cette affaire et de la remettre à l'ordre du jour lors de la prochaine Assemblée Générale.

En dehors des points précis qui ont fait l'objet d'un vote, le Rapport d'activité 2013 est adopté à l'unanimité.

### **3- Présentation et approbation du Rapport Financier**

Alain LAMOUCHE présente le compte de résultat avec pour la première fois, comme l'administration fiscale lui en fait l'obligation, les dépenses de frais de missions 2013 faisant l'objet de reçus fiscaux émis au bénéfice des adhérents qui se sont rendus à MARLODJ. Ce montant qui est de 8917,22 euros est abandonné sous forme d'une recette au profil de l'Association. De ce fait, dépense et recette s'annulent et ne faussent en rien les comptes réels présentés.

Il présente le rapport financier de 2013 sous forme d'un comparatif poste par poste avec 2012 en excluant les recettes et dépenses de l'anniversaire des 10 ans de l'Association qui auraient faussé la comparaison.

Il en ressort que les recettes sont en augmentation avec l'arrivée de plus de 50 adhérents en un an. Les frais de fonctionnement sont en diminution grâce à l'informatisation de notre système de gestion, l'envoi de documents par le biais de l'internet et des frais de téléphone avec le Sénégal en baisse significative. Le bilan de l'Association laisse apparaître en conséquence un résultat positif de **5 593 €** cette année. (2942 € en 2012)

Le trésorier indique à l'assemblée qu'il est d'usage d'affecter le résultat à la trésorerie disponible, trésorerie qui sera consacrée aux nouveaux projets et aux dépenses humanitaires décidés par l'Assemblée et le Conseil d'Administration.

Vous trouverez en annexe 3 le détail des chiffres.

Le rapport financier et l'affectation de l'excédent de trésorerie sont soumis à l'approbation des adhérents.

Ils sont adoptés à l'unanimité.

### **4 – Présentation et Approbation des projets 2014**

Les projets qui sont détaillés, en annexe 4, ont tous été discutés et adoptés en Assemblée Générale sachant que chaque projet devra avoir l'aval du Conseil d'Administration pour son financement.

Cas particuliers : plusieurs adhérents ont souhaité mettre en discussion la possibilité d'octroyer un dédommagement financier à nos trois représentants et ce compte tenu du travail qu'ils effectuent tout au long de l'année pour l'Association. Tout le monde convient que sans eux, l'Association ne pourrait pas fonctionner.

Le principe d'un dédommagement est accepté par l'Assemblée Générale. Il sera versé en deux fois, (lors des missions de novembre et de février) la somme totale de 150 € par personne, étant entendu que cette disposition n'est valable que pour l'année 2014.

L'Assemblée Générale ordinaire d'avril 2015 décidera ou non de sa reconduction.

### **5 – Présentation et Approbation du Rapport Moral**

Lecture du rapport par Henri-Paul DALBIEZ, Président dont vous trouverez le détail en annexe 5

Il est adopté à l'unanimité.

### **6 – Renouvellement partiel du conseil d'administration**

Les mandats de Monique BLANC, Monique SYLLA, Gérard DAVOIGNEAU, Gérard HOULES et Michel PORTES arrivent à expiration.

Monique BLANC, Gérard DAVOIGNEAU et Michel PORTES ne souhaitent pas renouveler leur mandat. Rappel : André VIERNE, était démissionnaire du C.A. depuis mai 2013.

Les candidatures de Monique SYLLA et Gérard HOULES à leur succession sont soumises à l'approbation des adhérents ; le renouvellement de leur mandat est accepté à l'unanimité.

Pour des raisons personnelles Blandine SKARLATO souhaite quitter sa fonction au sein du Conseil d'Administration. Nous la remercions vivement pour son dévouement et son travail de bénévole.

Sont candidats : Louis BARBASTE, José BIOSCA, Jacques CARRIERE, Isabelle CARRON et Marie DA CUHNA qui annonce sa candidature en dernier rang.

Ces candidatures sont acceptées à l'unanimité.

Sont élus à l'unanimité : Louis BARBASTE, José BIOSCA, Jacques CARRIERE, Isabelle CARRON.

Marie DA CUHNA est élue mais son élection ne sera définitive que si un poste d'administrateur se libère, le Président précisant qu'il est dans l'attente d'une réponse. Cette réponse nous est parvenue, Madeleine MATTIUZZO nous confirme sa démission du Conseil d'Administration et du Bureau en sa qualité de Secrétaire. Nous la remercions vivement pour son dévouement et son travail de bénévole.

Le conseil d'administration se compose désormais comme suit :

Louis BARBASTE, José BIOSCA, Jacques CARRIERE, Isabelle CARRON, Gérard CONTINENTE, Marie DA CUHNA, Henri-Paul DALBIEZ, Renata DALBIEZ, Isabelle DUHAMEL, Pierre FREMONT, Nelly HANSENS, Gérard HOULES, Alain LAMOUCHE, Véronique LAPORTE, Monique SYLLA.

L'année passée, Véronique LAPORTE avait accepté le poste de Vice-Présidente pour permettre à l'Association de pouvoir continuer à exister. Il était convenu que si un membre du C.A. souhaitait se présenter à ce poste, elle céderait sa place. Ce fut le cas cette année avec la candidature de Mme Isabelle CARRON. Isabelle souhaitait créer avec son époux une association pour MAR-LODJ et a découvert AML grâce au site internet ; elle décide alors de nous rejoindre et de s'impliquer activement dans la vie de notre association. Depuis son adhésion fin 2013, Isabelle a convaincu plus d'une trentaine de personnes de son entourage familial et professionnel d'adhérer à l'Association, la majorité d'entre elles acceptant de parrainer un ou plusieurs enfants.

La candidature de Mme CARRON est soumise à l'approbation de l'assemblée générale; elle a été acceptée à l'unanimité et applaudie.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 14 h 30.

L'assemblée qui commençait à avoir soif et faim, est invitée à se restaurer autour d'une table largement pourvue en victuailles par les membres de l'assemblée.

La Secrétaire

Le Trésorier

Le Président

Renata DALBIEZ

Alain LAMOUCHE

Henri-Paul DALBIEZ

## Annexe 3

### Comparatif exercices N et N-1 à postes égaux

Subventions d'exploitation	Rubriques						
			Exercice 2013	%	Exercice 2012	%	Ecart €
<b>Total</b>		<b>500,00</b>	<b>100,00</b>	<b>500,00</b>	<b>100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Cotisations, Dons et Autres produits</b>							
756100000 Cotisations				3 304,00	16,65	676,00	20
758000000 Produits Div. Gestion Courante		1,19	0,01	0,01	0,00	1,18	11800
758100000 Dons manuels parrainage		12 560,00	53,03	10 128,00	51,02	2 432,00	24
758200000 Dons manuels non affectés		4 825,00	20,37	6 417,61	32,33	-1 592,61	-24
758210000 Dons familles et communauté		2 317,00	9,78	0,00	0,00	2 317,00	0
<b>Total</b>		<b>23 683,19</b>	<b>100,00</b>	<b>19 849,62</b>	<b>100,00</b>	<b>3 833,57</b>	<b>19</b>
<b>Total Produits d'exploitation</b>		<b>24 183,19</b>		<b>20 349,62</b>		<b>3 833,57</b>	<b>18</b>
<b>Autres achats et charges externes</b>							
605100000 Achats matériel informatique		88,89	7,13	156,99	9,13	-68,10	-43
606300000 Fournitures d'Entretien		133,68	10,72	0,00	0,00	133,68	0
606400000 Fournitures Administratives		186,73	14,97	139,08	8,09	47,65	34
611100000 Sous-traitance photographie		203,40	16,31	121,80	7,09	81,60	67
611200000 Hébergement site Internet		9,48	0,76	10,17	0,59	-0,69	-6
615600000 Maintenance informatique		0,00	0,00	104,98	6,11	-104,98	-100
616000000 Primes d'Assurance		104,97	8,42	109,26	6,36	-4,29	-3
623000000 Publicité, Publications		31,00	2,49	0,00	0,00	31,00	0
623600000 Catalogues et reprographie		489,00	39,21	1 076,40	62,63	-587,40	-54
<b>Total</b>		<b>1 247,15</b>	<b>100,01</b>	<b>1 718,68</b>	<b>100,00</b>	<b>-471,53</b>	<b>-27</b>
<b>Frais et achats SENEGAL</b>							
623810000 Parrainages scolaires SENEGAL		11 669,97	72,72	10 820,04	76,21	849,93	7
623820000 Dons personnels SENEGAL		1 434,23	8,94	774,83	5,46	659,40	85
623830000 Frais postaux SENEGAL		206,64	1,29	336,23	2,37	-129,59	-38
623840000 Frais téléph. Carte SENEGAL		43,62	0,27	28,93	0,20	14,69	50
623850000 Frais transport SENEGAL		206,97	1,29	201,91	1,42	5,06	2
623860000 Aide médicale & frais SENEGAL		129,58	0,81	504,82	3,56	-375,24	-74
623870000 Frais & Fourn. Admin. SENEGAL		94,68	0,59	38,79	0,27	55,89	144
623880000 Travaux / Projets SENEGAL		463,52	2,89	1 143,36	8,05	-679,84	-59
623890000 Frais repas SENEGAL		241,65	1,51	52,27	0,37	189,38	362
623891000 Divers dons/dépenses SENEGAL		1 076,83	6,71	295,75	2,08	781,08	264
623892000 Part payée aux A.P.E SENEGAL		480,21	2,99	0,00	0,00	480,21	0
<b>Total</b>		<b>16 047,90</b>	<b>100,01</b>	<b>14 196,93</b>	<b>100,00</b>	<b>1 850,97</b>	<b>13</b>
<b>Autres charges externes et services extérieurs</b>							
625000000 Déplac., Missions, Réceptions		397,12	29,19	205,72	11,83	191,40	93
626000000 Frais postaux & Télécommunic.		112,00	8,23	505,53	29,07	-393,53	-77
626100000 Affranchissement & recommandés		654,51	48,11	904,45	52,02	-249,94	-27
627300000 Frais & Services bancaires		60,44	4,44	45,49	2,62	14,95	32
627700000 Services bancaires Internet		81,00	5,95	27,00	1,55	54,00	200
627800000 Frais & com. banque SENEGAL		55,46	4,08	20,58	1,18	34,88	169
628100000 Concours divers & cotisations		0,00	0,00	30,00	1,73	-30,00	-100
<b>Total</b>		<b>1 360,53</b>	<b>100,00</b>	<b>1 738,77</b>	<b>100,00</b>	<b>-378,24</b>	<b>-21</b>
<b>Autres charges</b>							
651200000 Redevances Nom de domaine		3,47	4,15	2,46	3,08	1,01	41
651600000 Droits d'auteur SACEM		0,00	0,00	75,00	93,79	-75,00	-100

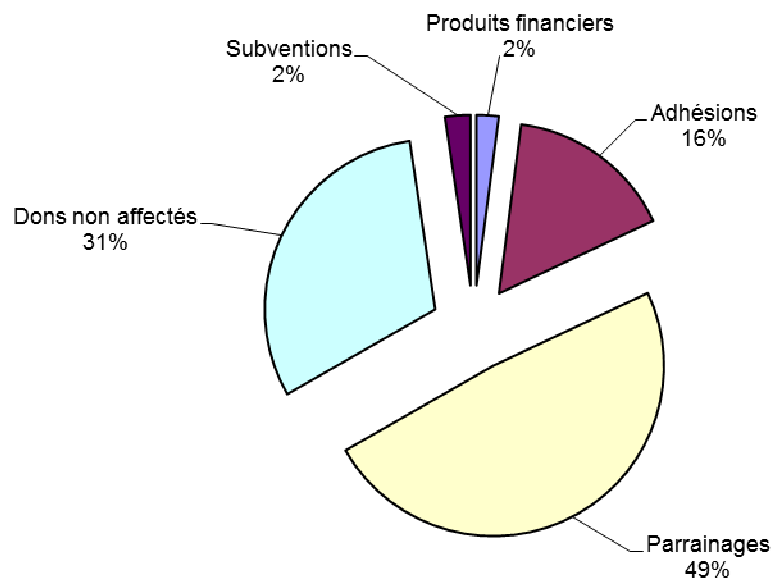
654400000 Perte des exercices antérieurs	80,00	95,75	0,00	0,00	80,00	0
658000000 Charges Div. Gestion Courante	0,08	0,10	2,51	3,14	-2,43	-96,00
<b>Total</b>	<b>83,55</b>	<b>100,00</b>	<b>79,97</b>	<b>100,00</b>	<b>3,58</b>	<b>4</b>
<b>Total Charges d'Exploitation</b>	<b>18 739,13</b>		<b>17 734,35</b>		<b>6,15</b>	<b>5</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>5 444,06</b>		<b>2 615,27</b>		<b>2 828,79</b>	<b>108</b>
<b>Autres intérêts et produits assimilés</b>						
768000000 Autres Produits Financiers	363,47	100,00	434,27	100,00	-70,80	-16
<b>Total</b>	<b>363,47</b>	<b>100,00</b>	<b>434,27</b>	<b>100,00</b>	<b>-70,80</b>	<b>-16</b>
766000000 Gains de change	1,23	100,00	0,00	0,00	1,23	0
<b>Total</b>	<b>1,23</b>	<b>100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,23</b>	<b>0</b>
<b>Total Produits Financiers</b>	<b>364,70</b>		<b>434,27</b>		<b>-68,34</b>	<b>-16</b>
666000000 Pertes de change	15,64	100,00	106,68	100,00	-91,04	-85
<b>Total</b>	<b>15,64</b>	<b>100,00</b>	<b>106,68</b>	<b>100,00</b>	<b>-91,04</b>	<b>-85</b>
<b>Total Charges Financières</b>	<b>15,64</b>	<b>100,00</b>	<b>106,68</b>	<b>100,00</b>		<b>-85</b>
<b>Charges exceptionnelles de gestion</b>						
672000000 Charges sur exercices antérieurs	200,00	100,00				
<b>Résultat financier</b>	<b>149,06</b>	<b>100,00</b>	<b>327,59</b>	<b>100,00</b>		<b>-54</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>5 593,12</b>		<b>2 942,86</b>		<b>2 650,26</b>	<b>90</b>



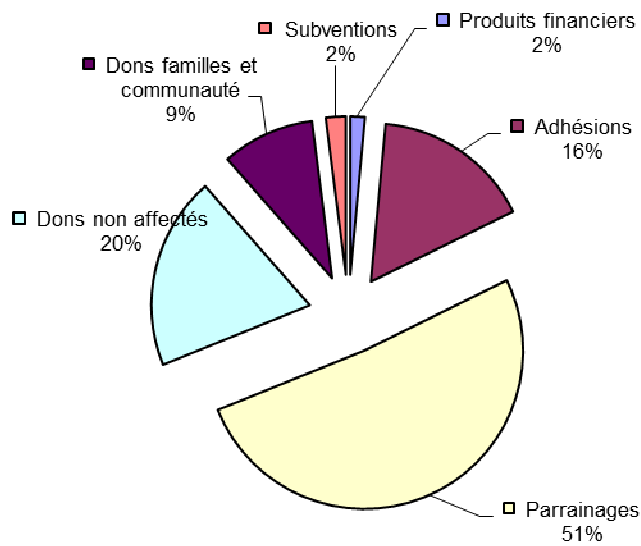
**AML - BILAN DETAILLE 2013**

Rubriques	Du 01/01/2013		Ecart	
<b>Disponibilités au 31/12/2013</b>				
512100000 CREDIT MUTUEL	237.31	0.79	237.31	100.00
512200000 MEC INDAF BQUE SENEGAL	7.18	0.02	7.18	100.00
512300000 LIVRET BLEU CREDIT MUTUEL	29244.75	96.85	29244.75	100.00
512400000 CREDIT MUTUEL SENEGAL	706.41	2.34	706.41	100.00
<b>Total</b>	<b>30195.65</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>30195.65</b>
<b>Total</b>	<b>30195.65</b>			
<b>Actif circulant</b>				
<b>Charges constatées d'avance</b>				
486000000 Charges Constatées d'Avance	603.35	100.00	603.35	100.00
<b>Total</b>	<b>603.35</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>603.35</b>
<b>Compte</b>	<b>603.35</b>			
<b>de régularisation</b>				
<b>TOTAL GENERAL BILAN ACTIF</b>	<b>30799.00</b>			
<b>Autres réserves</b>				
106800000 Réserves pour projet asso.	7602.28	31.91	7602.28	100.00
106830000 Réserves de trésorerie	16222.65	68.09	16222.65	100.00
<b>Total</b>	<b>23824.93</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>23824.93</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>				
RESULTEXE Excédent d'Exploitation ou perte	5593.21	100.00	5593.21	100.00
<b>Total</b>	<b>5593.21</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>5593.21</b>
<b>Total</b>	<b>29418.14</b>			
<b>Capitaux propres</b>				
<b>Autres dettes</b>				
468600000 Charges à payer parrainages	900.86	100.00	900.86	100.00
<b>Total</b>	<b>900.86</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>900.86</b>
<b>Total</b>	<b>900.86</b>			
<b>Dettes</b>				
<b>Produits constatés d'avance</b>				
487100000 Cotisation 2014 payée d'avance	480.00	100.00	480.00	100.00
<b>Total</b>	<b>480.00</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>480.00</b>
<b>Total</b>	<b>480.00</b>			
<b>Compte de régularisation</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>30799.00</b>			
<b>BILAN PASSIF</b>				

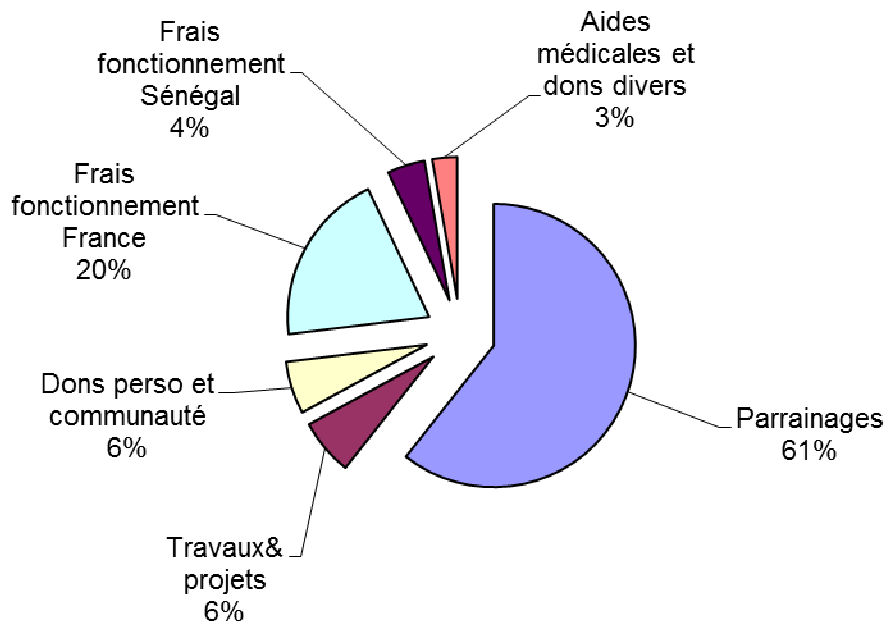
### Recettes 2012 : 20 783 €



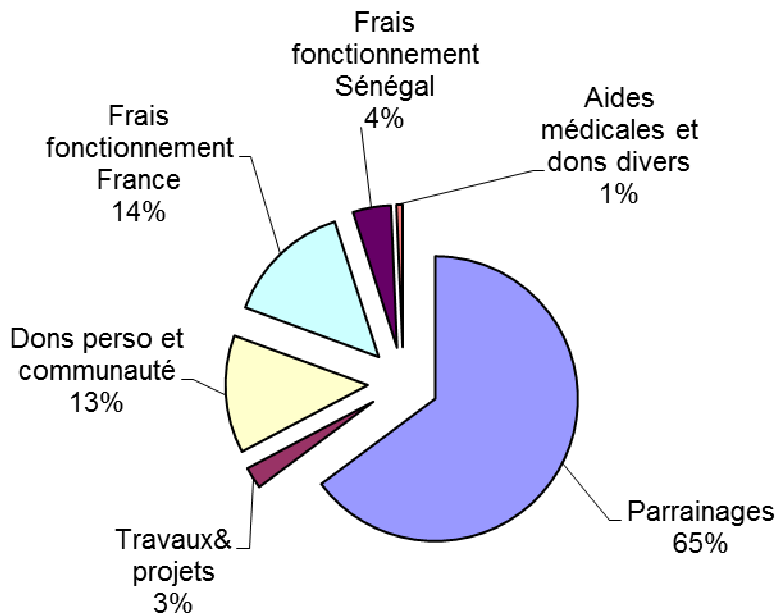
### Recettes 2013 : 24 545 €



**Dépenses 2012 : 17 840 €**



**Dépenses 2013 : 18 755 €**





## Annexe 4

# PROJETS 2014

## REFERENTS

Reconsidération complète du rôle du référent et re-découpage de la carte de France si nécessaire car nous nous sommes aperçus que 50 % des référents n'étaient pas actifs.

Le CA a déjà été saisi de cette question et devra y travailler dans les semaines à venir.

## MATERNITE JOSYANE VIERNE DE MAR-LOTHIE

Cette maternité est vieillissante et aurait bien besoin d'une bonne rénovation tant extérieure, qu'intérieure. Malgré tout, cette maternité étant gérée par l'Etat Sénégalais, j'ai demandé à Philippe RODIER, de passage à Mar-lodj , de voir avec les responsables la conduite à tenir pour pouvoir effectuer les travaux.

## PANNEAU AML A MAR-LOTHIE - ENTREE DU VILLAGE

Ce panneau n'étant plus à jour, des devis sont en cours pour le remplacer.

## ARMOIRE METALLIQUE POUR L'ECOLE NOTRE DAME

Le Directeur Léopold SARR a sollicité une aide de notre part pour remplacer les armoires de son bureau dévorées par les termites.

## BIBLIOTHEQUE

Il nous a semblé qu'un petit local réunissant quelques livres pourrait contribuer à l'épanouissement des enfants et de la population. Ce local pourrait aussi servir de lieu de réunion pour des humanitaires en mission à MAR-LODJ.

## CARRELAGE CLASSE GS DE L'ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE

Lors de la mission de Novembre, nous avons constaté que la classe des enfants de grande section n'était pas carrelée et qu'il y avait des remontées de poussière et de ciment (néfaste à la santé des enfants).

Cette pièce a une surface de 48 m<sup>2</sup> ; des devis pour faire le carrelage sont attendus.

## APPRENTISSAGE DES JEUNES

Je pense que, compte tenu de ce que nous avons vu sur place, il y aurait plus de chance de trouver des artisans à N DANGANE et à FIMELA que sur l'île qui acceptent de prendre des

jeunes en apprentissage. Nous avons demandé l'aide des enseignants pour qu'ils nous signalent ceux qui seraient susceptibles de suivre ce type de formation.

### **SANTE**

Nous allons essayer d'organiser une mission avec des ophtalmologistes et des opticiens pour effectuer un contrôle de la vue des enfants que nous parrainons ; nous avons la chance de compter parmi nos adhérents des professionnels avec qui nous sommes en contact et qui pourraient nous aider.

Henri-Paul DALBIEZ



## Annexe 5

# RAPPORT MORAL ANNEE 2013

Je tiens tout d'abord à vous remercier pour votre présence à notre Assemblée Générale. Je remercie aussi tous les bénévoles qui se sont déplacés durant l'année 2013 à Mar-lodj pour effectuer les paiements des frais de scolarité et d'autres tâches.

Je tiens aussi à remercier nos trois représentants qui font un excellent travail et qui font vivre sur le terrain l'association toute l'année.

Je serais très ingrat si je n'avais pas un mot pour mon ami Alain avec qui nous travaillons tout au long de l'année dans une symbiose parfaite.

Madeleine MATTUIZZO a décidé de mettre un terme à notre collaboration, je le regrette et je la remercie pour le travail qu'elle a effectué pendant cette année.

Les amis du Conseil d'Administration sont aussi remerciés, nos réunions se sont toujours tenues dans la plus grande courtoisie.

Ceux qui nous quittent à la fin de leur mandat peuvent partir avec l'esprit d'avoir accompli leurs tâches, qu'ils en soient aussi remerciés. Enfin je voudrais adresser un dernier remerciement à mon épouse secrétaire qui non seulement frappe au clavier mais supporte les nombreuses heures derrière l'ordinateur ou le téléphone.

Ceci étant dit, lors de la dernière Assemblée générale l'Association comptait **168 adhérents actifs**. Bon nombre d'adhérents ne s'étaient pas acquittés de leurs cotisations, ni de leurs parrainages, ce qui a obligé l'association à se substituer à ces adhérents négligents et d'avancer les frais de scolarité pour ne pas pénaliser les enfants. J'attire l'attention des adhérents sur ce phénomène qui pénalise sensiblement la trésorerie de notre association. Il nous a fallu des jours et des jours pour relancer et recouvrer tous les parrainages qui étaient en retard et ce, pour certains, depuis 2011.

L'association n'a pas la solidité financière suffisante pour se passer de faire ce type de relance souvent assez pénible et mangeuse du temps de nos bénévoles.

En ce qui concerne la situation actuelle, le nombre d'adhérents est de **230 personnes, et 239 enfants sont parrainés**.

La politique que nous menons actuellement est de parrainer de préférence à partir de la maternelle pour que chaque marraine ou parrain puisse suivre ces enfants le plus longtemps possible. Un effort est fait à l'encontre des petites filles pour que celles-ci aient un avenir meilleur que celui de rester au village.

Parmi les nouveaux adhérents que nous avons eus ces derniers mois, je voudrais saluer la performance d'Isabelle CARRON qui nous a fait le plaisir d'assister à notre Assemblée Générale.

En effet, Isabelle, grâce à son réseau et à son investissement, nous a apporté plus de 30 parrainages en fin d'année 2013.

Je tiens à la remercier tout particulièrement et publiquement.

Un nouveau Conseil d'Administration va se mettre en place. Il aura la charge, entre autres, de régler le problème de la fonction de référent. J'aimerais préciser que ce rôle de référent tel qu'il a été conçu me semble un peu dépassé. En effet, nous avons développé une informatisation de nos informations et de ce fait cette fonction devra être revue. La priorité de notre action devra être de faire en sorte que l'information arrive chez 100 % de nos adhérents.

Or, nous nous apercevons qu'à ce jour, seule une partie de nos adhérents est informée de nos messages qui passent par les référents. Exemple : avons dû envoyer 200 mails de rappel pour donner à tous les informations sur les inondations à Mar-lod. Je suis persuadé que notre nouveau CA mènera à bien cette réflexion.

Avant de terminer, je voudrais vous dire que ma détermination reste intacte et que je continuerai à œuvrer pour le bien de l'association et des enfants de Mar-Lodj tout au long de mon mandat.

Henri-Paul DALBIEZ